

AVIS D'INFORMATION

(article R 443.12 du code de la construction et de l'habitation)

En vertu de l'article R 443.12 du code de la construction et de l'habitation, DORDOGNE HABITAT l'Office Public d'Habitat de la Dordogne exécute l'obligation d'information des locataires, prévue audit article et s'appliquant à :

- La cession d'une maison d'habitation avec 1 étage, de type T5 de 120m² avec jardin située en plein centre bourg sur la Commune de DOUZILLAC cadastré section AM N°378 et 381 d'une contenance d'environ 594 m², moyennant le prix de **55 000,00 Euros. Classe énergie D – 207 KwhEP.m².an**

Les locataires de DORDOGNE HABITAT bénéficient d'une décote de 15 %.

La présente publicité est assurée dans le respect de l'article R 443.12 précité et aura une durée de 2 mois, du 25 juillet 2019 au 25 septembre 2019.

Les demandes des locataires seront adressées par écrit pendant la période de publicité, à DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de Dordogne, Conseil de Patrimoine, **CréaVallée Nord - CREAPARK - Bât.2 - 212, boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER** ☎ 05.53.02.15.03.

Coulounieix, 22 juillet 2019

La Directrice Générale,

Séverine GENNÈRET

